



COMPTE RENDU DE REUNION Conseil Municipal du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures

Date de la convocation : le trois avril deux mille vingt-cinq

Affichage de la convocation : le trois avril deux mille vingt-cinq

Etaient présents : ADMONT Patricia, BEDLE Virginie, DENOEUD Joël, GELDOF Claire, MARCOURT Régis

Etaient excusés : Néant

Etaient absents : NICOLAS Fabienne, MOTTOUL Benoît, BAERT Arnaud

Procuration : BEDLE Frédéric

Mme GELDOF Claire a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare le début de séance à 18h00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 17 mars 2025

1/ vote du compte de gestion 2024

2/ vote du compte administratif 2024

3/ Affectation du résultat 2024

4/ vote des taux d'imposition 2025

5/ vote du budget 2025

6/ attribution des subventions aux associations pour l'année 2025

7/ Opale Biomethane – Avis du Conseil Municipal sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Hames-Bourcres

QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MARS 2025

Le compte rendu du 17 mars 2025, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

N° 4/2024 : Vote du compte de gestion 2024

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MERRAL Laurane, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, a dressé le compte de gestion pour l'année 2024 pour la commune de Audembert.

Les comptes de gestion retracent toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062203

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOULOGNE-SUR-MER

ETABLISSEMENT : COMMUNE D AUDEMBERT
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

				Exercice 2024
13500 - COMMUNE D AUDEMBERT		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)		421 603,73	830 864,40	1 252 468,13
Titres de recette émis (b)		56 666,73	410 978,28	467 645,01
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)		56 666,73	410 978,28	467 645,01
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)		421 603,73	830 864,40	1 252 468,13
Mandats émis (f)		86 914,13	364 723,47	451 637,60
Annulations de mandats (g)				
Dépenses nettes (h = f - g)		86 914,13	364 723,47	451 637,60
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent			46 254,81	16 007,41
(h - d) Déficit		30 247,40		

Madame le maire précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024.

Après avoir examiné les opérations retracées ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion 2024
- Autorise Madame le maire à signer le compte de gestion 2024

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0

N° 5/2025 : Vote du compte administratif 2024

Madame le Maire propose d'examiner le compte administratif 2024 tel qu'il a été établi au vu des documents comptables remis à chaque élu et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	364 723.47
Recettes	410 978.28
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	+ 46 254.81
Report du résultat de l'exercice 2023	+ 500 495.40
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 546 750.21

INVESTISSEMENT	
Dépenses	86 914.13
Recettes <i>dont affectation résultat fonctionnement 2023 (c/1068)</i>	56 666.73
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 30 247.40
Report du résultat de l'exercice 2023	102 926.33
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	+ 72 678.93

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	0.00
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES À RÉALISER	0.00

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2024	+ 619 429.14
RÉSULTAT GLOBAL 2024 à affecter après prise en compte des RAR	+ 619 429.14

Madame le Maire précise que ces éléments sont en concordance avec le compte de gestion établi par les comptables publics.

Après présentation du compte administratif 2024, Madame le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de M. DENOEUD Joël, doyen de la séance, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir débattu,

- APPROUVE le compte administratif 2024

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

N° 6/ 2025 : affectation du résultat 2024

Madame Le Maire rappelle qu'il convient, en application des dispositions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi

Section	Mandats / Titres de l'exercice	Résultat reporté N - 1	Cumul	Restes à Réaliser N
<u>Fonctionnement</u>				
- Dépenses	364 723.47		364 723.47	
- Recettes	410 978.28	500 495.40	911 473.68	
- Excédent	46 254.81	500 495.40	546 750.21	
- Déficit				
<u>Investissement</u>				
- Dépenses	86 914.13		86 914.13	0.00
- Recettes	56 666.73	102 926.33	159 593.06	0.00
- Affectation				
- Excédent		102 926.33	72 678.93	0.00
- Déficit	30 247.40			0.00
<u>Résultats cumulés</u>			Brut de clôture	
- Excédent	16 007.41	603 421.73	619 429.14	0.00
- Déficit				0.00
Résultat net de clôture			<i>Excédent</i>	619
			<i>429.14</i>	

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2025	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	72 678.93
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	546 750.21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0

N° 7/ 2025 : Vote des taux d'imposition 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi de finances pour 2025,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 39.37 %

Taxe foncière non bâtie (TFPNB) : 30.93 %

Taxe d'habitation (TH) : 22.67 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24.32 %

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0

N° 8/ 2025 : Vote du budget 2025

Madame Le Maire présente le projet de budget primitif 2025 de la commune.

Elle rappelle qu'il s'agit de dépense et de recettes prévisionnelles et qu'il doit être voté avant le 15 avril.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024.

L'équilibre en dépenses et en recettes s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement en recette et dépenses : 546 750.21 €
 - Section d'investissement en recettes et dépenses : 72 678.93 €

Soit un budget global de 619 429.14 €

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après délibération et consultation des divers documents budgétaires :

- Approuve le budget primitif 2025
 - charge Madame le maire de l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0

N° 9/2025 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025

Suite à la réception des dossiers de demandes de subventions, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous pour l'année 2025.

Elle rappelle qu'un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut-être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association.

Les conseillers municipaux doivent ainsi d'abstenir de participer au vote d'une subvention pour l'association dans laquelle ils sont intéressés.

Subventions aux associations 2025 proposées au vote					
Associations	Subventions 2024	Propositions 2025	Elus ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Vote
ACPG-CATM TOE et Veuves de Wissant	210	250		6	Pour : 6
Arts et partage	100	100		6	Pour : 6
P'tits loups	700	1000		6	Pour : 6
RPI jean de la Fontaine	1000	1000		6	Pour : 6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'allouer aux associations, les montants tels que proposés dans le tableau ci-dessus, au titre de l'exercice 2025.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 à l'imputation comptable 65748
- charge Madame le Maire des formalités administratives et financière.

N° 10/ 2025 : Opale Biomethane – Avis du Conseil Municipal sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Hames-Boucres

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la société OPALE BIOMETHANE a déposé, auprès de la préfecture du Pas-de-Calais, un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public pour une demande de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Hames-Boucres.

Conformément au Code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 13 mars 2025.

Le dossier est tenu à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Hames-Boucres du 14 avril 2025 au 14 mai 2025 inclus où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Un avis au public, sera affiché, au plus tard le 28 mars 2025, à la mairie de Hames-Boucres et en mairies de Sangatte, Guînes, Peuplingues, Coquelles, Saint-Tricat, Leulinghen-Bernes, Audembert, Andres, Balinghem, Fréthun, Bonningues-lès-Calais, Pihen-lès-Guînes, Saint-Inglevert, Fiennes, Nielles-lès-Calais, Marquise, Campagne-Lès-Guines, Escalles, Les attaques, Marck, Oye-Plage, Calais, Cologne, Brêmes, Hervelinghen, Vielle-église et Wissant dont les territoires appartiennent au périmètre du projet et concernées par le plan d'épandage.

Ces communes devront donner leur avis au plus tard le 30 mai 2025 sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Hames-Boucres.

Ouïes dit ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable

Questions diverses :

- M. Marcourt demande que tous travaux de voirie faits dans le village soient expliqués lors des conseils municipaux
- Madame Le maire informe que le rapport de la commission d'enquête publique pour la révision du PLUI est consultable sur le site de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps, mais également les réponses aux observations, la commission d'enquête et les conclusions de la commission d'enquête.

Madame le Maire répond à l'observation n°116 faite par M Marcourt Régis : les documents ont été transmis pendant la réunion du 4 juillet 2024 et le déclassement de la parcelle en face de la mairie en zone A a été délibéré en conseil municipal le 17 aout 2023 (délibération n°20/2023)

- M Marcourt a consulté sur place le devis de l'éclairage public de l'entreprise Citéos
- Joel Denoeud demande si la commune de Bazinghen a donné des nouvelles pour l'installation des panneaux sens interdit sauf riverain, Madame le Maire répond que non
- Des rondins de bois ont été installés par un particulier rue de la Sarre, Joël Denoeud va aller voir l'habitant pour lui demander de les retirer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de Séance

Madame le Maire

Mari GELD OF

